



Édition de décembre Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville


info@st-cypriendenapierville.ca

Bulletin municipal N° 11, décembre 2018



À TOUS NOS CITOYENS
NOUS VOUS SOUHAITONS UN JOYEUX TEMPS DES FÊTES AINSI QUE TOUS NOS VOEUX DE BONHEUR, DE PROSPÉRITÉ ET DE SANTÉ POUR UNE MERVEILLEUSE NOUVELLE ANNÉE

Du conseil municipal et des employés de l'hôtel de ville

Prochaines séances du conseil 

- 11 décembre
- 20 décembre (Budget)

Veillez prendre note que nos bureaux seront fermés à compter du vendredi 21 décembre 2018 midi jusqu'au 2 janvier 2019 inclusivement.

De retour à l'horaire régulier dès le jeudi 3 janvier 2019



MAIRE SUPPLÉANT



Le conseil municipal a désigné Monsieur Martin Van Winden, conseiller municipal au siège #3, à titre de maire suppléant. D'une durée de trois mois, cette nomination est entrée en vigueur le 14 août dernier.

Le maire suppléant a pour mandat de remplacer le maire lorsque celui-ci ne peut être présent aux différentes rencontres de travail ou aux activités officielles.

Le compte de taxes **2019** sera produit à la fin du mois de janvier, vous devriez le recevoir au plus tard à la mi-février par la poste. Si vous ne l'avez toujours pas reçu après cette date, contactez nos bureaux. Il est toujours temps de vous inscrire à Voilà ! pour le recevoir par courriel.

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019 ET LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Avis est donné par la présente que le Conseil municipal de Saint-Cyprien-de-Napierville procédera à l'adoption du budget pour l'exercice financier 2019 lors de la séance extraordinaire qui se tiendra le 20 décembre 2018, à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 121 Rang Cyr.

Les délibérations du conseil et la période de questions de cette séance porteront exclusivement sur le budget 2019 et le programme triennal d'immobilisations.










Tous les citoyens intéressés sont invités à y assister.

James Langlois Lacroix
Directeur général & secrétaire-trésorier

Donné à Saint-Cyprien-de-Napierville ce 28 novembre 2018

décembre 2018

dim lun. mar mer jeu. ven. sa

						1
2	3 	4	5 	6	7	8
9	10 	11 A	12 	13	14	15
16	17 	18	19 	20 A	21 Fermeture à midi	22 F
23 F	24  F	25 F	26  F	27 F	28 F	29 F
30 F	31  F	1 F	2 F	3 Réouverture des bureaux		



Hôtel de ville
121, rang Cyr
Saint-Cyprien-de-Napierville J0J 1L0
Tél. : 450 245-3658

Heures d'ouverture
Lundi au jeudi : 8h à 12h et 13h à 17h
Vendredi : 8h à 12h

LÉGENDE

-  Collecte des ordures
-  Collecte du recyclage
- A** Assemblée du conseil
- A** Séance spéciale budget
- F** Bureaux fermés
-  NOËL
-  Jour de l'an

COMITÉ INTERNET : CHEMINEMENT À CE JOUR

Rappelons ce que ce comité, formé d'élus et de citoyens, a été créé au printemps de 2018, afin d'évaluer des pistes de solutions afin d'étendre le service Internet haute vitesse sur l'ensemble du territoire. Il s'agit d'une priorité qui revient régulièrement au sommet de la pile de la part de citoyens ou de commerçants. La stratégie de la municipalité a toujours été de participer aux efforts regroupés de la MRC pour faire évoluer ce dossier favorablement. Elle continue dans ce sens, cependant, compte tenu d'un sentiment d'urgence, la mission du comité est d'accélérer la cadence en terme de solutions possibles, compte tenu du fait que l'implantation d'un réseau prendra de 24 à 36 mois, lorsque le feu vert sera donné, si tel est le cas.

Jusqu'à présent, les réunions ont permis aux participants de s'entendre sur la compréhension des principaux éléments du problème, de consulter et de colliger de l'information, de même que sur les moyens existants, et à notre disposition pour le solutionner.

En parallèle, une firme privée a réalisé une cartographie, à partir des principales dorsales (système filaire) à proximité, ou sur le territoire. Ces données ont permis d'en arriver à une proposition, en tenant compte entre autres, des foyers à desservir ou dont les services seraient améliorés, du kilométrage à couvrir et des coûts, en fonction du modèle d'exploitation à mettre en place.

Donnée intéressante pour tous les foyers : les trois services deviendront disponibles à coût compétitif; **l'internet, bonifié en terme de capacité, la téléphonie et la télévision 4 K.**

Pendant les prochaines semaines, les membres du comité se pencheront sur des propositions à formuler au Conseil, afin d'aller éventuellement de l'avant dans ce dossier.

Les propositions tiendront compte des subventions actuelles, ou à venir, de même que de l'éventualité d'aller de l'avant sans subventions, ou encore avec un modèle mixte.

Compte tenu des montants publics en jeu, le conseil entend tenir une séance d'information avec les citoyens avant de prendre la décision d'aller de l'avant de façon définitive.

Celle-ci devrait se dérouler au **début 2019.**

les membres du comité.

OPÉRATION NEZ ROUGE

De retour pour une 35^e édition Opération Nez Rouge offre gratuitement un service de raccompagnement pour permettre un retour à la maison sécuritaire pour les conducteurs présentant des facultés affaiblies et ne pouvant conduire seules leur véhicule. Pour rejoindre le service du Haut-Richelieu **450-357-6011**. Le service est offert les **30 NOV-1-6-7-8 et 13 au 31** décembre 2018. Depuis 1984, l'organisme a pu remettre pas moins de 20 millions \$ récoltés en dons pour des organismes dédiés à la jeunesse et au sport amateur. Vous êtes disponible le temps d'une soirée ? Il est toujours temps d'être bénévole ! Tous les détails sur l'application mobile ou encore sur le site internet au <https://www.operationnezrouge.com>



STATIONNEMENT DE NUIT

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule dans les rues **entre minuit et 6h le matin du 15 novembre au 15 avril** sur l'ensemble du territoire de la municipalité.

Quiconque contrevient à ce règlement est passible de recevoir une contravention ou d'être remorqué!



HORAIRE RÉGULIER

Les collectes des ordures auront lieu selon les dates prévues.

- le 24 décembre 2018
- le 31 décembre 2018

En cas de problème, contactez nos bureaux dès le 3 janvier 2019 à compter de 8h00



PERMUTATION DES PNEUS: RAPPEL

Le Code de sécurité routière exige qu'entre le 15 décembre et le 15 mars les véhicules soient munis de pneus d'hiver. Si ce n'est pas respecté, vous risquez une amende de 200 à 300\$.

Du 15 octobre au 1er mai inclusivement sont permis:

À compter de 2019, les pneus d'hiver seront obligatoires **avant** le 1er décembre

Les pneus à crampons (ou pneus cloutés) pour :

- Les véhicules de promenade
- Les taxis
- Les véhicules de commerce dont la masse totale en charge n'excède pas 3000 kg

Les chaînes sont autorisées sur les pneus :

- Des véhicules d'urgence
- Des tracteurs de ferme
- Des véhicules routiers utilisés pour le déneigement et l'entretien hivernal

Les pneus d'hiver doivent **obligatoirement** arborer ce logo

